



service de presse et d'information des
communautés européennes

**INFORMATIONS SYNDICALES
ET OUVRIERES**

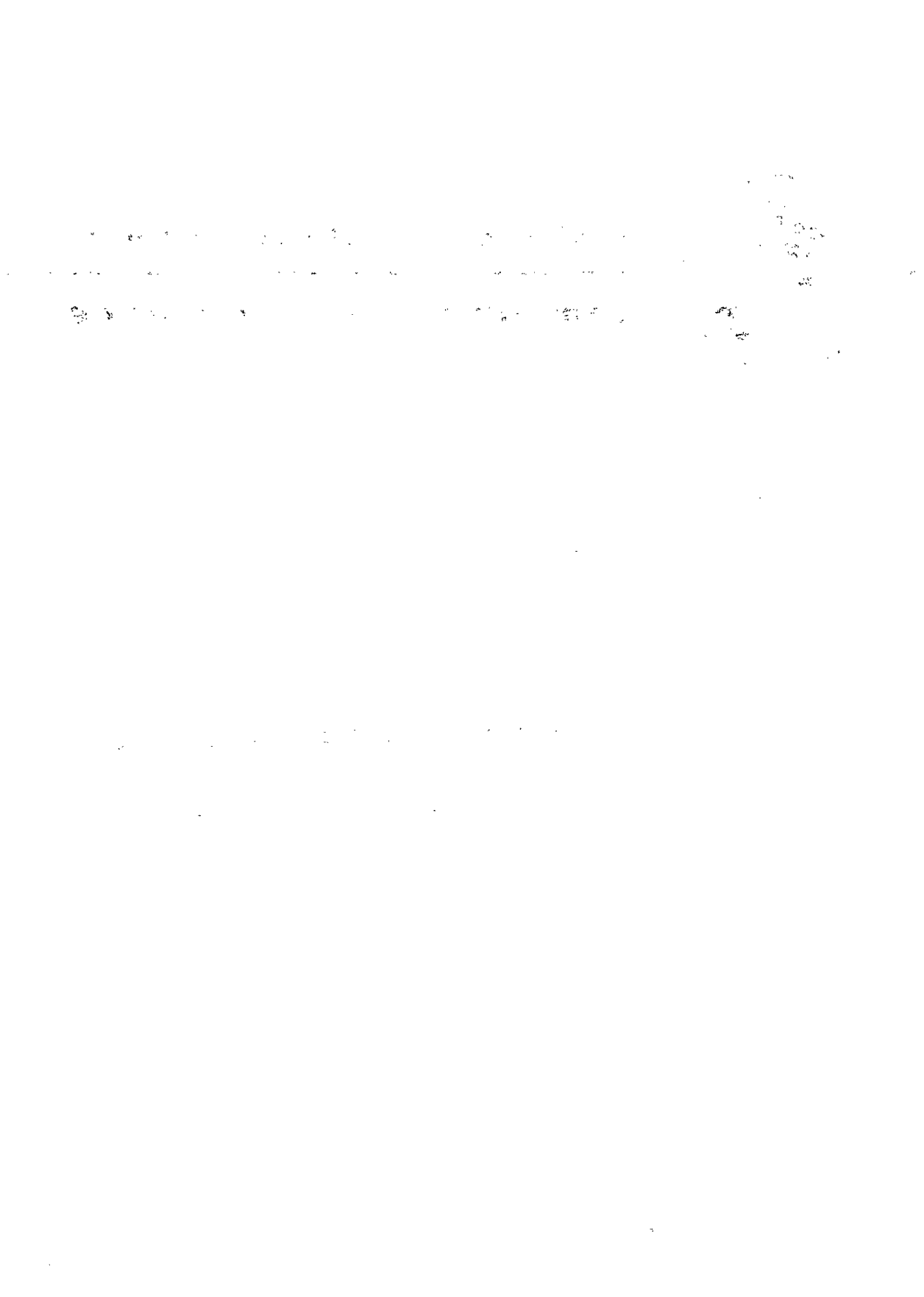
BRUXELLES: 244, RUE DE LA LOI
TELEPHONE: 35 00 40

LUXEMBOURG: 18, RUE ALDRINGER
TELEPHONE: 292.41

Publication périodique

1968 - n°

1



SOMMAIRE

Pages

I. COMMUNAUTES EUROPEENNES

- La Communauté en chiffres 1
- IN MEMORIAM 8

II. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

- Les syndicats libres et chrétiens demandent l'ouverture des négociations avec la Grande-Bretagne et examinent l'actuelle situation communautaire 9
- Une conférence des syndicats libres sur la programmation économique 14
- "Force ouvrière" (France) réaffirme son attachement à l'unification de l'Europe des Six et à son élargissement 15
- "Face à la crise européenne" : un article de R. Bonety (CFDT-France) 16
- Le président du NKV (Pays-Bas) dresse un bilan de l'intégration européenne 17
- J. Lanser, futur président du CNV (Pays-Bas) 18
- C. Van Dijk, futur président du CMB (Pays-Bas) 19
- Un nouveau secrétaire général à la centrale du textile et du vêtement (CSC-Belgique) 19

ASSEMBLEES ET CONGRES SYNDICAUX

- VIIIème congrès national de la fédération des mineurs (CGT-FO) 20
- Congrès du secteur "Cheminots" de la CSC (Belgique) 22
- Une résolution concernant la CEE de la 6ème conférence du secteur pêche maritime de la fédération internationale des transports CISL 22

- Union confédérale des ingénieurs et cadres (CFDT-France)	23
- Syndicat des travailleurs du tabac (CNV-Pays-Bas)	23
- Congrès des ingénieurs et cadres FO (France)	24
- Congrès du secteur "radio-télévision" CGSP-FGTB	24
- Fédération des mines et de l'énergie primaire de la confédération générale des cadres (France)	24
- 4ème congrès de la fédération générale de l'agriculture (CFDT-France)	25

PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

- Une réunion des syndicats chrétiens des Six : politique sociale dans l'agriculture et demande de consultation sur les problèmes de l'industrie alimentaire	26
- Les syndicats français et italiens du verre font le point de la situation sociale de leur industrie	30

III. LES SYNDICATS FSM ET LE MARCHE COMMUN

- Un mémorandum du comité permanent CGIL-CGT sur le Fonds social européen	31
--	----

IV. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

Sommaire des principaux sujets présentés dans les "Informations syndicales et ouvrières" en 1967	43
---	----

I. COMMUNAUTES EUROPEENNES

LA COMMUNAUTE EN CHIFFRES

Comment la Communauté économique européenne a-t-elle évolué depuis sa création ? Les quelques chiffres suivants permettent de tracer, depuis le 1er janvier 1958 et jusqu'à la fin de l'année la plus récente pour laquelle on dispose de renseignements précis, un tableau de la croissance du Marché commun.

o

o o

Population

De 1957 à 1966, la population de la Communauté européenne a augmenté de 10 %, passant de 167.037.000 à 183.250.000 unités.

Voici l'évolution, en millions, pour chacun des pays, pour la période de référence : république fédérale d'Allemagne (53,661 - 59,368), France (44,311 - 49,440), Italie (48,742 - 51,859), Pays-Bas (11,026 - 12,455), Belgique (8,989 - 9,523), Luxembourg (0,308 - 0,335).

Accroissement des échanges

Sur la base 1958 = 100, les échanges intracommunautaires ont connu un développement spectaculaire, atteignant l'indice 238 en 1966. Cette augmentation dépasse de loin celle des échanges mondiaux qui, pour la période retenue, n'ont crû que de 89 % (+ 78 %, si l'on exclut les échanges à l'intérieur de la Communauté).

De 1958 à 1966, les importations de la CEE en provenance du reste du monde se sont accrues de 90 %, les exportations atteignant l'indice 85.

Produits nationaux bruts

Le produit communautaire brut (1958 = 100) est passé à 151 en 1966 et à 159 en 1967 (estimations provisoires), alors que le produit national brut de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis est passé respectivement à 131 en 1966 (1967 : 132, estimations provisoires) et à 146 en 1966 (1967 : 150, estimations provisoires).

L'évolution du produit national brut se présente comme suit, dans chacun des pays membres, sur la base 1958 = 100 : république fédérale d'Allemagne : 152; France : 151; Italie : 157; Pays-Bas : 151; Belgique : 143.

Réserves brutes en or et en devises convertibles

Le total des réserves brutes en or et en devises convertibles des pays membres qui se montait, en 1958, à 11,906 milliards de dollars, est passé, en 1967 (1) à 21,107 milliards de dollars. Le rapport des avoirs en or au total des réserves, de 57,03 % en 1958, est passé, en 1967, à 71,83 %.

Les réserves brutes en or et en devises convertibles du Royaume-Uni, qui étaient de 3.069 milliards de dollars en 1958 sont tombées à 2.733 milliards de dollars en 1967. Pour les Etats-Unis, lesdites réserves étaient, respectivement de 20.582 et de 14.277 milliards de dollars.

L'évolution des réserves dans les pays de la Communauté se présente comme suit, la somme des réserves en milliards de dollars étant suivie du rapport, en pourcentage, des avoirs en or au total des réserves :

	<u>1958</u>	<u>1967</u>
Allemagne de l'ouest	5,372 - 46,04	6,808 - 62,93
France	1,050 - 71,43	5,835 - 89,70
Italie	2,139 - 50,77	4,148 - 57,85
Pays-Bas	1,488 - 70,23	2,104 - 82,27
UEBL	1,497 - 84,84	2,212 - 68,44

(1) Statistiques du mois de septembre

Indice des prix de gros

C'est en France que l'indice général des prix de gros a le plus augmenté. Sur base de 1958 = 100, il est passé de 122 en 1967 (1) alors que c'est en république fédérale d'Allemagne qu'il est resté le plus stable : 103. Entre la France et l'Allemagne, se situent les Pays-Bas (indice 117), l'Italie (113) et la Belgique (111).

Indice des prix à la consommation

De 1958 à 1967 (neuf premiers mois), l'indice général des prix à la consommation a évolué comme suit, dans les pays de la Communauté, sur base 1958 = 100 :

- France	: 139;
- Pays-Bas	: 137;
- Italie	: 136;
- République fédérale d'Allemagne	: 123;
- Belgique	: 123;
- Luxembourg	: 117.

A titre de comparaison, cet indice était de 128 au Royaume-Uni et de 115 aux Etats-Unis.

Augmentation des dépenses de consommation privée

Entre 1958 et 1967, les dépenses de consommation privée, établies aux prix courants, ont augmenté de 103 %, globalement, dans la Communauté, le pourcentage d'augmentation par habitant étant de 85.

(1) Pour les neuf premiers mois de l'année

L'augmentation la plus spectaculaire s'est produite en Italie (124 % : global; 107 % : par habitant) et aux Pays-Bas (124 % - 99 %). Viennent ensuite la France (112 % - 90 %), la république fédérale d'Allemagne (88 % - 70 %), le Luxembourg (80 % - 65 %) et la Belgique (74 % - 63 %).

Production industrielle (1)

De 1958 à 1967 (premier semestre), la production industrielle de la Communauté est passée de l'indice 100 à l'indice 171, soit une progression un peu inférieure à celle des Etats-Unis (indice 173) et largement supérieure à celle de la Grande-Bretagne (indice 135).

Si l'on passe en revue les pays membres de la Communauté, c'est en Italie que la progression a été la plus rapide (indice 228). Les Pays-Bas se classent en deuxième position (indice 189), suivis par la France (indice 161), la république fédérale d'Allemagne (indice 157), la Belgique (indice 156) et le Luxembourg (indice 122).

Production agricole

Si l'on prend pour référence la période 1956/1957 = 100, on constate que la production agricole de la Communauté est passée à l'indice 129 en 1965/1966.

La production agricole a augmenté dans tous les pays mais c'est en France que l'augmentation la plus forte a été enregistrée (indice 140). Viennent ensuite, dans l'ordre, les Pays-Bas (indice 131), l'Italie (indice 126), l'UEBL (indice 120), la république fédérale d'Allemagne (indice 116).

Salaires horaires bruts dans l'industrie

Pour éviter tout risque d'interprétation, en raison de la variété des critères retenus, nous reproduisons in extenso, le tableau des indices des salaires horaires bruts dans l'industrie, tel qu'il a été publié dans le bulletin général des statistiques n° 11/67.

(1) A l'exclusion du bâtiment et de l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs.

Indice des salaires horaires bruts : industrie

1958 = 100

	République fédérale d'Alle- magne a) b)	France c) d)	Italie b) i)	Pays- Bas c) d) f)	Belgi- que f)	Luxem- bourg b) h)	Royaume- Uni g)	Etats- Unis b)
1954	73	71	81	.	.	76	.	84
1955	78	76	86	.	.	80	.	88
1956	86	83	91	.	.	85	92	92
1957	94	89	95	.	.	95	97	97
1958	100	100	100	100	100	100	100	100
1959	105	106	102	101	102	103	103	104
1960	115	113	107	111	105	106	108	107
1961	127	122	115	116	109	110	114	110
1962	142	133	132	127	114	119	118	113
1963	152	145	154	139	122	129	122	117
1964	165	154	175	158	134	142	128	120
1965	181	163	187	173	145	152	136	124
1966	193	174	195	190	159	161	144	129

a) Sarre, non comprise de 1954 à 1959

b) Indice des gains moyens horaires bruts

c) Industries extractives non comprises

d) Indice des taux des salaires horaires

e) Construction non comprise

f) Indice des salaires conventionnels

g) Industries manufacturières uniquement

h) Les indices annuels se réfèrent uniquement au mois d'octobre

i) A compter du 2ème trimestre 1966 les données couvrent l'ensemble de l'industrie. Un raccordement a été effectué avec l'ancienne série, qui ne comprenait pas la construction

L'évolution des salaires

Les salaires ont presque doublé dans la Communauté de 1958 à 1966, passant de l'indice 100 à l'indice 197.

L'Italie, la France et les Pays-Bas se situent au-dessus de la moyenne communautaire, les indices y étant respectivement de 218, 203 et 201. En dessous de la moyenne, on trouve l'Allemagne (186) et la Belgique (168).

Emploi et chômage

Pour les statistiques contenues dans cette rubrique, les dates de référence sont 1957 et 1966.

La main-d'oeuvre civile de la Communauté (= potentiel de travail disponible) a légèrement augmenté, passant de 73,935 millions d'unités à 74,263. L'emploi a progressé davantage, passant de 71,365 millions d'unités à 72,946.

Le chômage a eu tendance à se résorber, tombant de 2,570 millions d'unités à 1,317.

Par rapport à la population totale, la main-d'oeuvre civile accuse une diminution (44,3 % - 40,5 %). Quant au taux de chômage, qui est exprimé en pourcentage de la main-d'oeuvre civile, il est tombé de 3,5 % à 1,8 %.

Dans chacun des pays de la Communauté, la main-d'oeuvre civile a augmenté (république fédérale d'Allemagne : 25,966 - 26,762; France : 18,980 - 19,736; Pays-Bas : 4,020 - 4,470; Belgique : 3,507 - 3,678; Luxembourg : 0,132 - 0,140), sauf en Italie (21,330 - 19,477).

Parallèlement, l'emploi a augmenté dans tous les pays (république fédérale d'Allemagne : 25,207 - 26,601; France : 18,819 - 19,456; Pays-Bas : 3,968 - 4,425; Belgique : 3,424 - 3,616; Luxembourg : 0,132 - 0,140), sauf en Italie (19,815 - 18,708).

Le chômage a diminué dans une forte proportion en république fédérale d'Allemagne (0,759 - 0,161) et en Italie (1,515 - 0,769), dans une proportion

moindre là où il était déjà réduit (Pays-Bas : 0,052 - 0,045); Belgique (0,083 - 0,062); il n'a augmenté qu'en France (0,161 - 0,280).

Le taux d'activité, c'est-à-dire le rapport de la main-d'oeuvre civile à la population totale, a diminué dans tous les pays : république fédérale d'Allemagne (48,4 % - 44,9 %), France (42,8 % - 39,9 %), Italie (43,8 % - 37,6 %), Pays-Bas (36,5 % - 35,9 %), Belgique (39,0 % - 38,6 %), Luxembourg (42,8 % - 41,8 %).

Le taux de chômage est en régression partout (république fédérale d'Allemagne : 2,9 - 0,6; Italie : 7,1 - 3,9; Pays-Bas : 1,3 - 1,0; Belgique : 2,4 - 1,7), sauf en France (0,8 - 1,4).

IN MEMORIAM

Giovanni CANINI est décédé à Rome le 28.12.1967 à l'âge de 73 ans.

Entré dans le mouvement syndical en 1913, il dut abandonner ses activités pendant la période fasciste, au cours de laquelle il subit aussi la prison.

Après la deuxième guerre mondiale, G. Canini participa activement à la reconstruction du mouvement syndical italien.

En 1950, il fut un des membres fondateurs de la CISL italienne dont il devint secrétaire confédéral chargé des relations internationales.

Très connu dans les milieux internationaux, il représenta son organisation à plusieurs assises dans le cadre de l'OIT, de l'OECE et des Communautés européennes. Il participa à la création de l'Organisation régionale européenne de la confédération internationale des syndicats libres et fut membre de son comité exécutif.

De 1958 à 1961, G. Canini fit partie du Comité économique et social (CEE-Euratom) où il mit au profit de l'oeuvre d'intégration européenne sa longue expérience de leader syndical.

Il était vice-président du conseil national de l'économie et du travail en Italie.

"Informations syndicales et ouvrières" s'associe au deuil de la CISL italienne et de la famille du disparu.

II. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

LES SYNDICATS LIBRES ET CHRETIENS DEMANDENT L'OUVERTURE DES NEGOCIATIONS AVEC LA GRANDE-BRETAGNE ET EXAMINENT L'ACTUELLE SITUATION COMMUNAUTAIRE

Une déclaration du bureau exécutif de l'organisation européenne CISC

Bruxelles, le 18 janvier 1968

Le bureau exécutif de l'organisation européenne de la CISC a tenu sa 30ème session, le jeudi 18 janvier 1968, sous la présidence de A. Cool, président de l'organisation.

Le bureau a procédé à un large échange de vues sur les conséquences de la réunion du 19 décembre 1967 du Conseil des Communautés européennes. Il a examiné en particulier ces conséquences pour la vie interne des Communautés et pour leurs relations extérieures, en tenant compte également des perspectives concernant la situation monétaire internationale; après la dévaluation de la livre sterling et les décisions américaines en vue du redressement de la balance des paiements des Etats-Unis.

Cet échange de vues a abouti notamment aux conclusions suivantes :

- "1. il est profondément regrettable qu'à la suite du refus d'un Etat membre, le Conseil des Communautés européennes n'a pu prendre aucune décision concernant l'ouverture des négociations avec la Grande-Bretagne et avec les autres Etats qui ont demandé leur adhésion à la Communauté;
2. l'échec de la session du Conseil du 19 décembre 1967 a non seulement retardé la perspective d'extension souhaitable de la Communauté, mais a provoqué, de la part de certains Etats membres qui la désiraient, une tendance à marquer un temps d'arrêt dans le développement interne de la Communauté.' Il est regrettable que cette tendance se soit manifestée seulement lors de la réunion du 21 décembre 1967 du conseil des affaires sociales des Communautés européennes;

3. quelle que soit la déception provoquée à juste titre par cette carence du Conseil, il importe, plus que jamais, de continuer l'intégration complète de l'Europe pour arriver à la construction de l'union économique en vue de réaliser l'union politique de l'Europe;
4. c'est pourquoi la discussion entre les Six sur l'ouverture des négociations avec la Grande-Bretagne doit être reprise et poursuivie, tout en maintenant avec le gouvernement britannique des contacts de fait aussi étroits que possible;
5. tous les problèmes et difficultés des nouvelles adhésions devraient être examinés entre la Communauté et les Etats candidats à l'adhésion, sur la base du respect des dispositions du traité de Rome, au cours d'une négociation qui devrait s'ouvrir sans retard;
6. la dévaluation de la livre sterling et les mesures américaines pour le redressement de la balance des paiements des Etats-Unis doivent être soumises à un examen approfondi portant sur les conséquences de ces mesures pour l'évolution économique et sociale de l'Europe, en particulier en ce qui concerne la situation de l'emploi et le danger de déflation. Un tel examen effectué dans un cadre européen devrait être entrepris notamment par les instances communautaires;
7. en même temps, il apparaît souhaitable que la Communauté entreprenne un examen d'ensemble de ses relations extérieures, en fonction des résultats du Kennedy round et de la conférence de l'UNCTAD à la Nouvelle Delhi, de l'expiration, en 1969, de l'actuelle convention d'association des Etats africains et malgache et du développement des relations bilatérales avec les Etats de l'Europe de l'Est".

Un communiqué du comité exécutif du secrétariat syndical européen CISL

Milan, le 29 janvier 1968

Le comité exécutif des confédérations syndicales libres (CISL) des six pays de la Communauté européenne s'est réuni à Milan le 29 janvier 1968, sous la présidence de L. Rosenberg.

Le communiqué suivant a été adopté par le comité à l'issue de sa réunion :

"Le comité exécutif, attaché à l'élargissement de la Communauté à tous les pays démocratiques d'Europe, condamne l'attitude du gouvernement français qui, en s'opposant à l'ouverture des négociations avec la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège et l'Irlande, empêche la recherche des modalités de l'adhésion.

Le comité exécutif insiste dès lors - conformément aux dispositions du traité - sur la nécessité d'une ouverture rapide des négociations d'adhésion, seule formule garantissant le développement vers l'unité politique. Il compte à cet égard sur des initiatives énergiques des cinq Etats, qui ne partagent pas l'opinion du gouvernement français.

Par ailleurs, face à la fusion des traités, au retard dans l'établissement des politiques communes et à l'interdépendance économique du monde, le comité exécutif continue à défendre les intérêts que les travailleurs lui ont confiés en oeuvrant, comme auparavant, au renforcement de la Communauté. Ceci implique, notamment, le respect intégral des dispositions institutionnelles du traité et la suppression du compromis de Luxembourg en février 1966 qui a mis en veilleuse l'application du vote majoritaire.

Le comité exécutif souligne avec force que ses positions en faveur de l'élargissement et du renforcement de la Communauté ne se contredisent nullement mais se complètent. A cet égard, les organisations syndicales CISL de la Communauté resteront en contact étroit avec les organisations syndicales des pays ayant demandé leur adhésion et se réjouissent que le TUC continue à siéger au comité exécutif du secrétariat syndical européen".

Un document de l'intersyndicale des syndicats libres des mineurs et des métallurgistes

Luxembourg, le 26 janvier 1968

L'intersyndicale des syndicats libres de mineurs et de métallurgistes affiliés à la CISL dans le cadre des Communautés européennes, siégeant sous la présidence de W. Michels, a adopté à l'unanimité, lors de la réunion du 26 janvier 1968 à Luxembourg, la déclaration suivante sur la politique communautaire.

"Les syndicats libres de mineurs et de métallurgistes dans les Communautés européennes :

1. rappellent qu'ils ne se sont pas bornés uniquement à saluer l'idée européenne et, par conséquent, le regroupement des pays démocratiques, mais qu'ils ont également apporté leur concours actif à cette réalisation avec comme objectif d'assurer la paix en Europe;
2. constatent que la fusion des trois exécutifs européens a considérablement amoindri l'influence et les moyens d'intervention des syndicats tels qu'ils existaient au sein de la CECA en particulier par leur membre coopté. Cette évolution négative a provoqué chez les travailleurs une grande déception;
3. demandent avec force qu'en vue de la fusion des trois traités européens ils entendent non seulement être consultés, mais également participer directement et réellement à l'élaboration du nouveau traité unifié;
4. doivent constater que - hormis quelques exceptions - les résultats obtenus jusqu'à présent dans le domaine de la politique communautaire ne correspondent pas aux espérances fondées des travailleurs.

Le mécontentement de larges couches de la population des Etats membres qui en résulte est encore aggravé par la nouvelle crise politique au sein de la Communauté qui risque de favoriser un renouveau des tendances extrémistes;

5. constatent, par ailleurs, que ce ne sont pas des considérations d'ordre fondamental qui pourraient pousser les gouvernements des six Etats membres à s'opposer à l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays aux Communautés européennes, étant donné que ces pays européens sont eux aussi des Etats libres et démocratiques;
6. se réjouissent de ce que la Commission des Communautés européennes s'est déclarée favorable à l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne;
7. soulignent plus particulièrement que le Royaume-Uni s'est déclaré prêt à assumer toutes les obligations découlant des traités de Paris et de Rome, sans par ailleurs faire dépendre son entrée de conditions spéciales;

8. rappellent le désir maintes fois exprimé par le Parlement européen en vue de l'élargissement de la Communauté et, plus spécialement, en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté;
9. rappellent, d'autre part, que les syndicats libres se sont depuis toujours déclarés favorables à l'entrée d'autres pays démocratiques dans les Communautés européennes et qu'ils ont dernièrement remis un mémorandum à ce sujet au président du Conseil de ministres, le Prof. K. Schiller, à l'occasion de la réunion du Conseil qui s'est tenue le 23 octobre 1967 à Luxembourg;
10. regrettent notamment l'attitude négative adoptée de nouveau par le gouvernement français dans la réunion du Conseil de ministres des 18 et 19 décembre 1967 au sujet des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays démocratiques aux Communautés européennes - attitude condamnée par les syndicats libres français;
11. désapprouvent une fois de plus les entraves qui sont faites à toutes progression vers une autorité supranationale par des intransigeances isolées ou conjuguées des gouvernements nationaux;
12. conscients de leurs responsabilités à l'égard des travailleurs dont ils sont les représentants, soulignent encore une fois les conditions préalables pour assurer le succès de l'intégration de l'Europe étant donné :
 - qu'ils sont convaincus de la nécessité d'une Europe intégrée;
 - qu'ils croient qu'une intégration de l'Europe ne peut être couronnée de succès qu'au cas où il est davantage que par le passé tenu compte des intérêts des travailleurs dans les institutions européennes et dans les mesures politiques;
 - qu'ils continuent à penser que les avantages qu'offre un vaste espace économique ne peuvent profiter aux travailleurs que dans le cadre d'une planification d'ensemble dans le domaine économique et social, conçue en fonction d'une orientation dans le progrès des conditions de vie et de travail, ceci au moyen :
 - d'une coordination, sur le plan européen, de la politique économique, y compris la politique dans les domaines de l'énergie, de l'acier et des transports, à l'aide d'une action sur les investissements;
 - d'une politique de reconversion, de réadaptation et de structure;
 - d'une démocratisation de l'économie;
 - de la garantie du plein emploi;

- d'une politique sociale englobant également l'harmonisation de garanties sociales;

13. demandent que les tâches fondamentales en matière de politique européenne énumérées au paragraphe précédent bénéficient de la priorité;
14. estiment qu'en vue de la réalisation de ces objectifs, une large autonomie financière vis-à-vis des gouvernements nationaux doit être accordée à l'exécutif européen; à ce sujet, le Parlement européen élu au suffrage direct doit être chargé du contrôle démocratique;
15. mettent en garde les gouvernements et les institutions européennes responsables qu'en raison de l'évolution, contraire à leurs aspirations, de la construction d'une Europe unie les syndicats libres de mineurs et de métallurgistes pourraient être amenés à envisager tôt ou tard de mettre fin à leur collaboration".

UNE CONFERENCE DES SYNDICATS LIBRES
SUR LA PROGRAMMATION ECONOMIQUE

Milan, les 31 janvier, 1er et 2 février 1968

Le secrétariat syndical européen CISL a organisé à Milan, les 31 janvier, 1er et 2 février 1968, une conférence sur "les expériences nationales et communautaires en matière de programmation économique". Les délégués des organisations syndicales CISL des six pays ont participé à ses travaux qui ont été présidés par les vice-présidents du comité exécutif du SSE-CISL : B. Storti (CISL - Italie) et L. Major (FGTB - Belgique). I. Viglianesi, secrétaire général de la UIL (Italie) a également pris la parole au cours des débats.

Les expériences nationales en Allemagne, Belgique, France, Italie et Pays-Bas ont fait l'objet de rapports présentés, respectivement, par R. Henschel (DGB), R. van Peborgh (FGTB), G. Ventejol (Force ouvrière), F. Simoncini (UIL) et G.J.v.d. Hoeven (NVV).

Théo Rasschaert, secrétaire général du SSE-CISL, a présenté le rapport de synthèse et a illustré les expériences communautaires (au niveau de la CEE et de la CECA).

La conférence a mis en lumière les principaux objectifs actuels de toute planification, notamment : faciliter l'expansion économique, ordonner les finances publiques et aménager l'évolution des techniques industrielles, séparer l'analyse économique de la décision politique et faire participer au maximum les organisations syndicales au travail en cours, pour une meilleure politique de l'emploi.

"FORCE OUVRIERE" (FRANCE) REAFFIRME SON ATTACHEMENT
A L'UNIFICATION DE L'EUROPE DES SIX ET A SON ELARGISSEMENT

Paris, les 16 et 17 décembre 1967

Les 16 et 17 décembre 1967 la confédération française "Force ouvrière" a réuni son comité confédéral national à Paris pour y célébrer le 20ème anniversaire de sa fondation.

Dans la résolution générale qui fut adoptée, le passage suivant exprime l'attitude de "Force ouvrière" vis-à-vis de l'intégration européenne :

"Le CCN réaffirme avec force son attachement à l'unification de l'Europe des Six et à son élargissement à d'autres pays démocratiques.

Il estime que l'union douanière doit s'accompagner d'une intégration économique par la mise en oeuvre, comme dans l'agriculture, de politiques communes, notamment dans les transports, le textile, l'énergie, la recherche scientifique et technique, etc.

Il considère qu'une politique sociale communautaire positive, gage essentiel de la participation effective du monde du travail à l'édification européenne, doit être simultanément réalisée.

Dans ce but le CCN souligne, une fois de plus, l'impératif pour les organisations syndicales libres des Six d'harmoniser leurs positions et de poursuivre leur propre intégration afin de parvenir à une véritable et puissante confédération syndicale européenne".

"FACE A LA CRISE EUROPEENNE"
UN ARTICLE DE R. BONETY
(CFDT-FRANCE)

Sous le titre "Face à la crise européenne", René Bonety, membre du bureau confédéral de la confédération française démocratique du travail a écrit un éditorial dans "Syndicalisme", n° 1170 du 11.1.1968, organe officiel de la CFDT.

Nous donnons ci-dessous les conclusions de cet article :

"Face à la politique monétaire qui s'enclenche, les nations de l'Europe des Six risquent finalement de devenir les "nouveaux colonisés" des USA et c'est l'abandon de la volonté communautaire qui sera responsable de cette situation.

L'Europe communautaire est une nécessité si l'on veut éviter des attitudes concurrentes et contradictoires de chacun des Etats face aux investissements américains.

L'Europe communautaire a besoin de la Grande-Bretagne pour tenter de contre-balancer - sans certitude d'aboutir d'ailleurs - la puissance technologique des USA.

L'Europe communautaire se doit de définir une politique monétaire commune - et pourquoi pas une monnaie européenne - face à l'exportation par les USA tantôt d'inflation tantôt de déflation par le dollar.

La conjoncture économique de la France et ses perspectives sont déjà suffisamment mauvaises pour ne pas ajouter un élément supplémentaire de déflation à la récession actuelle.

Souhaitons que dans notre pays - comme dans les autres pays de la Communauté - la voie de la raison soit entendue avant qu'il ne soit trop tard".

LE PRESIDENT DU NKV (PAYS-BAS)
DRESSE UN BILAN DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

Utrecht, le 18 décembre 1967

A l'occasion du conseil du "Nederlandse Katholiek Vakverbond" (NKV), qui s'est tenu à Utrecht le 18 décembre dernier, le président Mertens a consacré une partie de son allocution d'ouverture aux problèmes européens.

"Une fois de plus - a-t-il dit - une crise grave semble menacer la Communauté économique européenne. La signature solennelle à Rome des traités instituant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique remonte à dix ans. Quels sont les idéaux de 1957 que l'on a pu concrétiser dans ces dix ans ? Malheureusement, notre réponse doit être d'un optimisme réservé".

"Il est vrai - a poursuivi M. Mertens - que l'union douanière s'est réalisée dans des conditions et à un rythme qui ont dépassé les espérances les plus optimistes de 1957. L'accroissement du commerce intracommunautaire donne également lieu à satisfaction, de même que les impulsions de la CEE dans le sens de la modernisation de l'appareil de production européen. Leurs incidences sur l'augmentation du produit national de chacun des six pays, sur la situation de l'emploi et le bien-être ne doivent pas être sous-estimées. Le commerce de la CEE avec les pays tiers s'est également développé dans des proportions considérables. L'évolution de la politique agricole européenne donne, elle aussi, lieu à un optimisme modéré, encore qu'il s'agisse d'être constamment attentif aux intérêts légitimes des consommateurs et à ceux des pays tiers, essentiellement des pays en voie de développement. Sur ce point, les négociations du Kennedy round se sont elles aussi soldées heureusement par un résultat positif qui, sans la CEE, n'aurait probablement jamais été obtenu".

Selon le président du NKV "si les développements dans la CEE sont donc satisfaisants dans de maints domaines, il y a d'autres aspects qui portent au pessimisme. A cet égard, il convient de relever en premier lieu que l'espoir de voir la CEE devenir une Communauté véritablement démocratique s'est trouvé entièrement déçu. Bien plus, elle risque toujours davantage de devenir une technocratie au service d'un Conseil de ministres dominé par certains de ses membres qui n'acceptent la CEE que dans la mesure où celle-ci peut servir leurs stricts et étroits intérêts nationaux".

"La démocratie dans la CEE fait-elle vraiment figure de parent pauvre. La situation dans ce domaine se révèle encore plus critique lorsqu'on considère que la Communauté est un organisme "ouvert". Selon les signataires des traités de Rome tous les Etats démocratiques européens qui souscrivent aux obligations de ces traités doivent pouvoir y adhérer. Or, que constate-t-on aujourd'hui ? La Grèce, Etat totalitaire, conserve sa qualité de membre associé de la CEE; des négociations sont en cours en vue de l'association de l'Etat totalitaire espagnol et d'autres négociations suivront probablement bientôt avec le Portugal, Etat totalitaire et colonialiste, alors que le Royaume-Uni, Etat véritablement démocratique est tenu à l'écart bien qu'il accepte de souscrire à toutes les obligations découlant de la qualité de membre de la CEE. Une telle attitude n'est certainement pas de nature à assurer la sauvegarde et la défense des libertés démocratiques de l'Europe, objectifs qui pourtant figuraient parmi ceux de la CEE".

Abordant les problèmes concernant la politique sociale communautaire, M. Mertens a déclaré : "Aussi heureuses se sont révélées les conditions de réalisation de l'union douanière, aussi lente s'avère la mise en place d'une politique économique commune, tandis que l'on ne voit pas encore la moindre trace d'une politique sociale commune, sauf dans le domaine de la libre circulation des travailleurs (...). C'est avec beaucoup d'inquiétude que nous nous demandons ce qu'il adviendra de la politique sociale poursuivie dans le cadre de la CECA, lorsque les traités de Paris et de Rome auront fusionné. Compte tenu du climat politique qui règne actuellement dans la CEE, on n'oserait guère espérer que les dispositions sociales du traité CECA et leur concrétisation par la Haute Autorité soient maintenues dans un traité fusionné (...). C'est pourquoi à l'échelon national, mouvement syndical et parti politique devront, dans chacun des six pays, exercer une forte pression sur les gouvernements respectifs afin d'empêcher cette détérioration".

J. LANSER, FUTUR PRESIDENT DU CNV
(PAYS-BAS)

Le 20 novembre 1967, l'assemblée générale du Christelijk Nationaal Vakverbond (CNV) (Fédération nationale des syndicats chrétiens) a élu M. J. Lanser comme futur président du CNV. En été 1969, il succèdera à M. Van Eibergen, à la présidence.

M. J. Lanser est actuellement président du CMB (Fédération des métallurgistes). Il est également membre du comité directeur de l'internationale des fédérations chrétiennes de métallurgistes et il fait partie de diverses commissions CECA.

C. VAN DIJK, FUTUR PRESIDENT DU CMB
(PAYS-BAS)

M. C. van Dijk, qui est actuellement vice-président (tweede voorzitter) de Christelijke Bedrijfsbond voor de Metaalnijverheid en Elektrotechnische Industrie (CMB) succèdera le 1er juillet 1968 à M. J. Lanser, à la présidence de cette fédération.

UN NOUVEAU SECRETAIRE GENERAL
A LA CENTRALE DU TEXTILE ET DU VETEMENT
(CSC-BELGIQUE)

Le comité directeur de la centrale a procédé le 30 décembre 1967 à une série de nominations.

Pour succéder à M. Lucien Fruru, qui devient président à partir du 1er avril 1968, M. Clem Pauwels a été nommé secrétaire général.

Le comité directeur a également nommé deux secrétaires nationaux : M. Paelman, pour l'industrie textile, et J. Claassens, pour l'industrie du vêtement.

ASSEMBLEES ET CONGRES SYNDICAUX

VIIIème CONGRES NATIONAL DE LA FEDERATION
DES MINEURS CGT - FO

Paris, les 5, 6 et 7 janvier 1968

Le 8ème congrès national de la fédération des mineurs CGT-FO qui s'est tenu à Paris au siège de la confédération, du 5 au 7 janvier 1968, en présence de plus de 200 délégués des sections syndicales, a été placé sous le signe du deuil en mémoire d'André Augard, secrétaire général, décédé il y a quelques mois.

Les rapports d'activité et d'orientation ont été présentés par M. Charles Cortot, au nom de la commission exécutive.

A l'issue des débats, 5 résolutions ont été adoptées à l'unanimité. Ces documents portent sur : la liberté syndicale; l'Espagne; la sécurité sociale minière; la situation des employés, techniciens, agents de maîtrise (ETAM); charbonnages-chimie; problèmes européens.

Par ailleurs, le congrès a approuvé le texte d'une résolution générale abordant les problèmes de l'emploi, des salaires et des conditions de vie des travailleurs, et les objectifs généraux de la fédération.

Le congrès a également accepté (sur proposition du syndicat des pétroles d'Aquitaine) le principe d'une modification des statuts devant permettre un changement du titre de la fédération qui tiendrait compte à la fois de la recherche et de l'exploitation des produits du sous-sol et des activités chimiques des charbonnages.

Enfin, le conseil national de la fédération a élu le bureau suivant :
secrétaire général : Ch. Cortot; secrétaire fédéral : V. Bradefer; trésorier fédéral : H. Moreau.

Résolution sur les problèmes européens

"Le 8ème congrès national des mineurs "Force ouvrière" réuni à Paris les 5, 6 et 7 janvier 1968 :

- réaffirme avec force son attachement à l'unification de l'Europe des Six et à son élargissement à d'autres pays démocratiques;
- souligne que la fusion des traités européens ne peut être conçue que dans l'affirmation et le développement du principe de la supranationalité;
- considère que l'autonomie financière de la CECA a permis le développement d'une véritable politique européenne dans le domaine social, telle que sa participation à la réadaptation de la main-d'oeuvre, la reconversion industrielle, la construction de maisons ouvrières, l'hygiène et la sécurité, la formation professionnelle ... Cette autonomie financière devra subsister dans les traités fusionnés, seul gage permettant l'extension d'une politique sociale communautaire;
- proteste contre la non-représentation des travailleurs au sein de l'exécutif unique;
- estime que l'union douanière doit s'accompagner d'une intégration économique par la mise en oeuvre de politiques industrielles communes et, en particulier, dans le domaine de l'énergie;
- demande que dans le cadre de cette politique la part revenant au charbon soit définie avec précision et certitude;
- le congrès souligne tout particulièrement l'impératif pour les syndicats libres d'harmoniser leurs positions;
- insiste sur la nécessité de la mise en place de structures syndicales adaptées à l'échelle européenne, permettant une meilleure défense des travailleurs".

CONGRES DU SECTEUR "CHEMINOTS" DE LA CSC (BELGIQUE)

Bruxelles, le 17 décembre 1967

Le 17 décembre 1967 a eu lieu à Bruxelles le congrès du secteur "cheminots" de la confédération des syndicats chrétiens.

Le congrès a souligné que "une politique ferroviaire saine, dans le cadre d'une politique efficiente des transports, tant sur le plan national qu'euro péen, est la condition indispensable pour assurer l'expansion du chemin de fer et le bien-être croissant du cheminot".

Une résolution, adoptée à l'issue des travaux, affirme en outre que "la centrale, en collaboration avec la fédération internationale des syndicats chrétiens du personnel des transports, doit continuer à suivre de très près le développement de la politique commune des transports dans la CEE et réclamer que les organisations syndicales reconnues du personnel des transports soient effectivement associées à la réalisation de cette politique; à ce point de vue, un comité paritaire des chemins de fer doit être constitué au plus tôt au sein de la CEE ainsi que cela existe déjà pour le transport routier et ainsi que cela est en voie de création pour la navigation intérieure, afin de pouvoir créer, par après, un comité central paritaire en vue de l'indispensable harmonisation sociale entre les différents modes de transport".

UNE RESOLUTION CONCERNANT LA CEE
DE LA 6ème CONFERENCE DU SECTEUR PECHE MARITIME
DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES TRANSPORTS CISL

Du 17 au 19 octobre 1967 a eu lieu à Hull (Grande-Bretagne) la 6ème conférence d'après-guerre du secteur "pêche maritime" de cette fédération (voir informations n° 8/1967).

Nous reproduisons ci-dessous le texte d'une résolution, concernant le Marché commun :

Cette conférence :

- "- à la lumière de l'évolution de la Communauté économique européenne, suit avec un intérêt particulier les discussions qui ont eu lieu à la Commission de cette Communauté en vue de la formation d'une politique commune dans le domaine de la pêche;
- accueille avec satisfaction la proposition, déjà approuvée par les employeurs et les syndicats, d'instituer un organisme consultatif bipartite pour l'industrie de la pêche de la Communauté, dont l'objectif est une harmonisation vers le haut des conditions sociales et du statut des pêcheurs;
- se félicite également de la création d'un comité ITF-CEE qui coordonnera l'activité des syndicats des pêcheurs de la Communauté conformément aux conceptions de l'ITF;
- demande que la section pêche de l'ITF soit informée régulièrement de l'évolution dans ce domaine".

UNION CONFEDERALE DES INGENIEURS ET CADRES
(CFDT-FRANCE)

Suite à la décision du congrès confédéral d'Issy-les-Moulineaux de 1967, la CFDT (France) vient de mettre en place une union confédérale des ingénieurs et cadres.

MM. F. Lagandré et R. Faist ont été élus, respectivement, président et secrétaire général de l'union.

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DU TABAC
(CNV-PAYS-BAS)

Le syndicat chrétien des travailleurs du tabac ("Christelijke Bond van Sigarenmakers en Tabakbewerkers in Nederland" (CNV)) a tenu son assemblée générale en novembre 1967, (Algemene Vergadering).

M. J. Anbeek a été élu président et M. C.v.d. Loosdrecht, secrétaire-trésorier.

CONGRES DES INGENIEURS ET CADRES FO
(FRANCE)

Les 9 et 10 décembre 1967 s'est tenu au siège de la confédération le congrès de la fédération des ingénieurs et cadres FO.

A cette occasion notons que R. Cottave a remplacé R. Richard comme secrétaire général de la fédération.

CONGRES DU SECTEUR "RADIO-TELEVISION"
CGSP - FGTEB

Le secteur "radio-télévision" de la CGSP (FGTEB-Belgique) a tenu son congrès ordinaire le 9 décembre dernier à Bruxelles.

A cette occasion, ont été élus : président, M. P. Vandenhoecke; secrétaire général, J. Lecharlier.

FEDERATION DES MINES ET DE L'ENERGIE PRIMAIRE
DE LA CONFEDERATION GENERALE DES CADRES (FRANCE)

Dans le nouveau bureau du syndicat des ingénieurs et cadres (CGC-France) MM. Simon et Menu sont, respectivement, président et secrétaire général.

4ème CONGRES DE LA FEDERATION GENERALE DE L'AGRICULTURE
(CFDT - FRANCE)

Dourdan, les 3 et 4 février 1968

Environ 500 délégués ont participé au 4ème congrès de la fédération générale de l'agriculture (CFDT) qui a eu lieu à Dourdan les 3 et 4 février 1968.

Parmi les résolutions adoptées nous relevons le texte suivant sur les problèmes européens :

"A cette occasion ils (les délégués, n.d.l.r.) ont réaffirmé au nom des travailleurs la double nécessité d'élargir la CEE et de renforcer son caractère démocratique pour la défense des intérêts et des valeurs des peuples qui la composent.

Les salariés de l'agriculture rappellent que l'intégration européenne doit apporter, conformément aux dispositions du traité de Rome, des chances nouvelles de progrès. L'Europe doit, par son unité et son indépendance, favoriser la promotion du monde du travail et remplir pleinement son rôle de solidarité à l'égard des pays en voie de développement. Fidèles à l'autonomie du syndicalisme, ils demandent aux gouvernements intéressés de fonder leur action sur les aspirations des travailleurs et les propositions syndicales pour définir de nouvelles voies à la réalisation de l'unité européenne".

Le nouveau bureau de la fédération générale de l'agriculture (CFDT) se compose comme suit : M. Rolant, président; R. Lanfranchi, vice-président; R. Piffard, secrétaire général.

PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS
ET INDUSTRIELS

UNE REUNION DES SYNDICATS CHRETIENS DES SIX :
POLITIQUE SOCIALE DANS L'AGRICULTURE ET
DEMANDE DE CONSULTATION SUR LES PROBLEMES
DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

Strasbourg, les 18 et 19 janvier 1968

Réunis pour des journées d'information européenne à Strasbourg, les 18 et 19 janvier 1968, les dirigeants CISC du groupe "agriculture et alimentation" ont examiné les problèmes concernant la politique sociale dans l'agriculture et ont renouvelé leur demande d'être consultés lors de la préparation et de l'élaboration des réglementations ayant trait aux secteurs de l'industrie alimentaire.

Une résolution a été adoptée à l'issue des travaux de ces journées d'information, dont nous reproduisons ci-après de larges extraits.

A. Secteurs agricoles

"1. La politique sociale dans l'agriculture est partie intégrante de la politique agricole globale et trouve, tout comme les politiques de marchés, de prix et des structures, sa base juridique dans l'énoncé des articles 38 à 47 du traité de Rome.

2. Les politiques de marchés, de prix, de concurrence ainsi que des structures doivent être conduites de telle façon, que soit atteinte et consolidée l'égalité du revenu des travailleurs de l'agriculture avec ceux des autres secteurs économiques, participant ainsi à l'accroissement du bien-être général.

3. Les partenaires sociaux portent la responsabilité primordiale pour la réalisation de cette politique sociale. D'autre part, il revient à la Commission de fixer sur base du traité, des normes minima déterminées, par exemple en matière de salaires. Dans cette optique, il faudrait procéder à court terme à la fixation de salaires minima nationaux, et si nécessaire, régionaux pour autant que ceux-ci n'ont pas encore été instaurés par des règlements légaux ou autres.

4. Les autres conditions de travail dans l'agriculture doivent marcher du même pas que l'évolution dans les autres secteurs économiques, tout en éliminant, à court terme, les situations discriminatoires encore existantes.

5. Il faut octroyer le droit d'initiative au comité paritaire pour les problèmes sociaux des travailleurs agricoles, afin que ce comité puisse entreprendre les activités nécessaires à sa propre initiative.

6. Il est en outre souhaitable que soient instaurés, au niveau européen, pour les différents secteurs agraires importants, des comités ou sous-comités paritaires distincts.

7. Il faut considérer la possibilité de constituer au sein du comité paritaire des commissions par État membre. Ces commissions devraient remplir les tâches suivantes :

- l'inventorisation des salaires, de la durée du travail et des autres conditions de travail dans les différents secteurs agricoles et les différentes régions;
- donner des avis au comité paritaire concernant le niveau des salaires minimums, conformément aux stipulations sous 3 ci-dessus;
- donner des avis au comité sur la durée du travail et les autres conditions d'emploi, s'il y a lieu;
- concilier entre parties contractantes si celles-ci ne parviennent pas à se mettre d'accord sur des questions de détail dans les conventions collectives sur lesquelles le comité aurait, oui ou non, donné un avis.

8. Le groupe de travail "ad hoc" institué par les partenaires sociaux des six pays, doit poursuivre son travail sur base d'avis, donnés par le comité paritaire à la demande de la Commission CEE ou à sa propre initiative, concernant la durée du travail et les salaires, afin de promouvoir la mise en application de ces avis dans les différents pays membres.

A côté de cela, le groupe de travail "ad hoc" devrait aussi pouvoir prendre des initiatives autonomes.

9. Plus que jamais, il faut impliquer la politique d'emploi au développement des politiques de marchés de prix et des structures. Le départ aussi bien des indépendants que des travailleurs salariés de l'agriculture rend nécessaire une politique d'industrialisation régionale active, une amélioration de l'infrastructure, etc., en vue de créer des emplois nouveaux.

10. Afin de permettre aux travailleurs de réaliser leur mutation, la réadaptation professionnelle prend un caractère capital. Dans le cadre et pour la construction d'une Europe intégrée, ouverte et dynamique, l'agriculture comme l'industrie, exigent des professionnels compétents. De ce fait, il est nécessaire que la formation professionnelle dans les pays de la CEE, s'harmonise progressivement, tant sur le plan des moyens, des programmes, que de l'équivalence des diplômes.

11. Il faut prendre des mesures spéciales d'indemnisation financière pour les travailleurs âgés qui, par suite des modifications de structures par la rationalisation et la mécanisation, ne trouvent plus d'emploi.

12. Les syndicats de travailleurs agricoles affiliés chargent le bureau de reprendre à court terme les conclusions ci-dessus mentionnées dans le programme d'action sociale déjà cité, et de les présenter aux instances compétentes".

B. Industries et commerce alimentaires, industrie du tabac et secteur des hôtels, restaurants et cafés

"Les syndicats intéressés rappellent leur plainte plusieurs fois formulée, par écrit comme oralement, qu'ils ne sont pas suffisamment, ni en temps opportun, consultés ou reconnus lors de la préparation et de l'élaboration des réglementations agricoles communes de marché.

Ils constatent :

1. que cet état de choses est discriminatoire pour eux, puisque les organisations d'employeurs sont bien consultées régulièrement;
2. que cela constitue, dans beaucoup de cas, un recul en matière de la démocratie économique et sociale, puisqu'ils ont bien réussi, après plusieurs années de lutte, à obtenir une telle reconnaissance et consultation sur le plan national.

Le maintien de cette situation leur semble d'ailleurs en contradiction avec les stipulations et l'esprit du traité de Rome;

3. que les répercussions inévitables des mesures de politique économique sur les situations et possibilités sociales ont pour conséquence que les organisations de marchés déjà réalisées ou se trouvant à un stade déjà avancé de préparation (par exemple céréales, matières grasses, lait, sucre, fruits et légumes) influencent non seulement les structures économiques (par suite des modifications dans les courants commerciaux et/ou la politique des prix), mais aussi la situation sociale et le marché de l'emploi des travailleurs dans ces industries.

Pour cette raison les syndicats intéressés insistent :

1. pour que le Conseil procède, aussitôt que possible, à l'institution du "comité pour les produits alimentaires", et (comme il a été proposé dans l'avis du Comité économique et social), du comité consultatif y assorti, dans lequel siègeraient tous les groupes économiques intéressés, y compris les organisations des travailleurs;
2. pour que, en vue de l'instauration progressive d'une politique sociale européenne (afin de réaliser dans un esprit progressif les objectifs contenus dans les articles 38 à 47 et 117 à 121 du traité de Rome), la Commission européenne et le Conseil prennent les mesures susceptibles de conduire à l'institution de "comités paritaires européens" dans lesquels siègeraient les représentants des organisations européennes des employeurs et des travailleurs des secteurs économiques susmentionnés.

Ces comités paritaires devraient, à part leur fonction d'organes de consultation en matière des mesures à prendre pour l'harmonisation des conditions de travail fondamentales, (comme par exemple : la durée du travail, le travail dominical, la politique salariale, la formation et la réadaptation professionnelles) par l'élaboration de conventions collectives cadres européennes, obtenir le droit d'avis concernant les mesures de politiques de structure, commerciale et de marché qui peuvent conduire au déplacement, à la fermeture ou à la reconversion d'entreprises appartenant aux secteurs envisagés.

Tenant compte de l'évolution qui se dessine actuellement, de tels comités paritaires devraient être instaurés, aussitôt que possible, par exemple pour :

- l'industrie du sucre;
 - la meunerie;
 - l'industrie brassicole;
 - l'industrie des matières grasses;
 - l'industrie du tabac;
 - les secteurs des hôtels, restaurants et cafés;
 - l'industrie laitière;
 - l'industrie de la viande;
 - l'industrie des conserves de fruits et légumes;
3. les organisations des travailleurs affiliés se sont décidées de porter cette résolution à la connaissance des gouvernements nationaux, de tous les autres instances et organes compétents dans les pays membres, du Conseil de ministres, de la Commission européenne, et des organisations nationales et européennes des employeurs intéressés".

LES SYNDICATS FRANCAIS ET ITALIENS DU VERRE
FONT LE POINT DE LA SITUATION SOCIALE DE
LEUR INDUSTRIE

Milan, le 2 février 1968

Les représentants des fédérations des travailleurs du verre "Force ouvrière" (France) CISL et UIL (Italie) se sont rencontrés le 2 février à Milan pour faire le point de la situation sociale de leur industrie dans les deux pays.

Les représentants des fédérations ont examiné notamment leurs revendications ainsi que leurs discussions paritaires actuelles en fonction des intérêts et des objectifs des salariés du verre, français et italiens, et compte tenu de la position dominante qu'occupe en Italie et en France le groupe St-Gobain.

Les fédérations CGT-FO, CISL et UIL sont convenues de tenir une prochaine réunion à Paris pour apprécier l'évolution de la situation et mettre au point, de concert, leurs discussions paritaires et leurs actions revendicatives.

Ces fédérations notent que l'initiative qu'elles assument en commun s'inscrit, pour la première fois dans l'histoire des luttes revendicatives, au niveau international.

III. LES SYNDICATS FSM ET LE MARCHÉ COMMUN

UN MEMORANDUM DU COMITÉ PERMANENT CGIL-CGT SUR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Bruxelles, le 10 décembre 1967

Dans un mémorandum, récemment publié, le comité permanent de coordination et d'initiative entre la CGIL (Italie) et la CGT (France) a précisé sa conception de la réforme du rôle de la sphère d'action, de la structure et des moyens du Fonds social européen.

"Le traité de la Communauté - lit-on dans le mémorandum - prévoit l'éventuelle réforme du Fonds social européen en liaison étroite avec la période de réalisation de l'élimination des tarifs douaniers. Étant donné que cette mesure a été avancée au 1^{er} juillet 1968, il doit en être de même pour la réforme du Fonds social européen.

D'autant qu'avec la fusion des Communautés il est absolument indispensable que soit recherchée une nouvelle solution qui reprendrait les aspects les plus positifs des précédentes institutions du Fonds social, notamment dans celui institué par la CECA".

Les propositions du comité CGIL-CGT sont présentées dans les cinq points suivants :

- "1. le Fonds social européen devrait oeuvrer en coordination avec d'autres instruments d'intervention communautaire comme la Banque européenne d'investissement, le FEOGA, la CECA, dans le contexte des programmes communautaires pour l'emploi et la politique sociale régionalement et par industries;
2. il devrait être géré démocratiquement avec une présence syndicale effective et sans discrimination dans un système communautaire d'institutions réellement représentatives, doté de pouvoirs d'initiatives démocratiques, s'appuyant sur ceux déjà existants mais qu'il convient de renouveler (CES et comités consultatifs) et sur d'autres institutions ad hoc qui pourraient se constituer;

3. le Fonds social européen pourrait et devrait être le prolongement communautaire de l'action syndicale au niveau national pour toute une série d'objectifs revendicatifs et un point de référence pour la recherche de solutions toujours plus appropriées aux exigences des réalités sociales et économiques dans le sens d'une harmonisation européenne dans le progrès des conditions de vie et de travail des travailleurs européens;
4. il devrait être la projection européenne de l'action syndicale dans chaque pays pour le plein emploi, une politique démocratique de formation et de réadaptation professionnelles, une complète protection sociale de la libre circulation des travailleurs, une équitable solution des problèmes de la sécurité sociale, de la parité salariale entre hommes et femmes, entre travailleurs nationaux et immigrés, la réduction de l'horaire de travail, etc.

Sur toutes ces questions, la contribution du Fonds pourrait avoir une certaine efficacité.

Dans cette optique on peut envisager toute une série de solutions qui ouvriraient une nouvelle phase d'élaboration et d'action du syndicalisme européen (caisse européenne de chômage - indemnités européennes d'intégration et d'harmonisation des régimes de sécurité sociale, caisses de compensations européennes pour progresser dans la voie de la parité salariale et de la réduction de l'horaire de travail, fonds européen pour le logement des travailleurs, etc.);

5. le Fonds social devrait en tout cas concrètement oeuvrer pour contribuer à une politique de progrès tendant à :
 - aider tous les travailleurs en chômage;
 - garantir au moins le niveau de rémunération antérieur en cas de reconversion, de mutation et de déplacement;
 - assurer aux travailleurs à la recherche de l'emploi le maintien de leurs droits sociaux y compris dans le cadre de la libre circulation de la main-d'oeuvre;
 - développer, améliorer la formation, le perfectionnement et la réadaptation professionnelle pour tendre à une véritable promotion sociale en créant aussi des centres sélectifs de formation professionnelle selon les exigences du développement régional et sectoriel;
 - harmoniser dans le progrès une série de déséquilibre de régimes de sécurité sociale;
 - favoriser une politique hardie d'expansion dans les régions attardées par la création d'emplois nouveaux en tenant compte notamment de la poussée démographique;
 - assurer la réinstallation des travailleurs dans de bonnes conditions de logement".

Le document rappelle enfin que "le comité CQT-CGIL, ayant eu connaissance d'une proposition de conférence européenne tripartite (Communauté, gouvernements et organisations professionnelles) pour discuter des problèmes d'une politique de l'emploi au niveau européen, considère cette éventualité comme une occasion importante pour l'examen de l'emploi au niveau européen et des mesures sociales assez urgentes dans la situation économique européenne actuelle." Dans cette conférence la question de la réforme du Fonds social trouverait également sa place. Dès à présent le comité CQT-CGIL revendique la participation de la CGIL et de la CQT à cette conférence en vue d'y apporter toute leur contribution positive et constructive pour y apporter le poids et l'engagement des organisations des travailleurs qu'elles représentent".

IV. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

CEE

"LES SERVICES DE MAIN-D'OEUVRE DES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE - EXPOSE DE SYNTHESE" - série politique sociale n° 16 - service des publications des Communautés européennes 8193 - quatre langues - en vente.

L'amélioration des possibilités d'emploi et des conditions de travail de la main-d'oeuvre représente un des objectifs essentiels du traité de Rome. Celui-ci prescrit, entre autres mesures, une collaboration étroite des Etats membres dans différents domaines de la politique économique et sociale, notamment dans celui de l'emploi.

Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, les services de main-d'oeuvre des Etats membres de la Communauté ont un rôle important à jouer ensemble. Afin de faciliter leur collaboration, il importe en premier lieu d'améliorer leur information réciproque, en particulier sur les instruments indispensables de toute politique de l'emploi que constituent ces services et leurs réseaux d'organes régionaux et locaux. Aussi, la Commission de la Communauté économique européenne a-t-elle estimé opportun d'effectuer une étude monographique et comparée de ces services dans la Communauté; cette étude est consacrée notamment à l'examen, par pays, des points suivants : dispositions fondamentales, missions générales et fonctions spécialisées, organisation, structures, budget, personnel, méthodes de fonctionnement, résultats et perspectives d'avenir.

"ETUDE POUR LA CREATION D'UN POOL DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DANS L'ITALIE DU SUD" - série économique et finance n° 5, vol. I - quatre langues - en vente - service des publications des Communautés européennes 8179 - vol. I et II.

"PROJET D'UN STATUT DES SOCIETES ANONYMES EUROPEENNES" par le prof. P. Sanders, doyen de la Faculté de droit de Rotterdam - série "Etudes" concurrence n° 6 - Bruxelles 1967 - service des publications des Communautés européennes 8123 - quatre langues - en vente.

Le présent projet de statut des sociétés anonymes européennes et son commentaire sont le résultat d'un travail que le prof. Sanders, doyen de la Faculté de droit de Rotterdam, a effectué à la demande de la Commission de la CEE en 1966, en collaboration avec des experts de grand renom. Il avait été

demandé au prof. Sanders d'examiner comment pourrait se présenter, à côté des formes nationales de sociétés existantes, un nouveau type uniforme d'une société donnée, la société anonyme européenne. Il ne s'agit donc ni d'un projet, ni d'une prise de position de la Commission.

Le besoin d'une telle "société européenne" devient plus pressant d'année en année, en raison de la réalisation du Marché commun et de l'accroissement de la concurrence sur tous les marchés. Il s'agit d'offrir aux entreprises du Marché commun une forme d'organisation leur permettant de choisir leur implantation à l'intérieur de la Communauté, en fonction des seules nécessités économiques, abstraction faite de considérations juridiques. D'autre part cette forme devrait faciliter l'adaptation structurelle des entreprises à la situation nouvelle, ainsi que la rationalisation et l'amélioration de leur production et de leur distribution.

Le seul moyen approprié pour la Communauté semble être, à cet effet, un type uniforme de société qui, pour des raisons de financement, devrait s'inspirer de celui des sociétés par actions. Cette nouvelle forme de société anonyme pourrait, sans difficultés, transférer son siège d'un pays à l'autre; elle permettrait et faciliterait les fusions et les constitutions de filiales par des entreprises d'Etats membres différents. Enfin, elle encouragerait le regroupement des facteurs de production dispersés dans toutes les parties du Marché commun, les initiatives communes et l'accès au marché de capitaux communautaires.

"LA COOPERATION AGRICOLE DANS LA CEE" - série études agriculture n° 21
- Bruxelles 1967 - service des publications des Communautés européennes
n° 8148 - quatre langues - en vente.

Ce rapport concerne la situation et les problèmes de la coopération agricole dans la CEE et comporte quatre parties :

- la première fait l'historique de chaque pays et passe en revue l'origine sociologique et économique de la coopération agricole, les sources du droit coopératif actuel, l'évolution de l'institution et son importance actuelle;
- la seconde partie est constituée par la juxtaposition de 6 monographies nationales rédigées sur un plan uniforme qui facilite la comparaison de pays à pays;
- la troisième partie compare les systèmes en vigueur dans les 6 pays, et
- la quatrième partie est consacrée aux conclusions.

"BULLETIN DE LA CEE" n° 11 - novembre 1967 - F-D-I-N-E et espagnol - en vente.

Au sommaire, notamment :

- conclusions de l'avis de la Commission au Conseil concernant les demandes d'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège;
- les derniers développements de la politique agricole commune (exposé de M. Mansholt devant le Comité économique et social et conférence de presse de M. Mansholt).

"BULLETIN DE LA CEE" n° 12 - décembre 1967 - F-D-I-N-E et espagnol - en vente.

Au sommaire, notamment, la résolution du Conseil du 31.10.1967 sur les problèmes de la recherche scientifique et technique dans les Communautés.

"SUPPLEMENT AU BULLETIN n° 12-1967 DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE" - service des publications des Communautés européennes 4001 - F-D-I-N-E et espagnol - en vente.

Ce document reprend avec plus de détails l'énumération des travaux en matière de rapprochement des législations figurant dans le tableau n° 7 du 8ème rapport général sur l'activité de la Communauté, ainsi que les mises à jour parues dans les 9ème et 10ème rapports généraux (tableau n° 8).

"BULLETIN DES COMMUNAUTES EUROPEENNES" (CECA, CEE, CEEA) n° 1 - janvier 1968 - service des publications des Communautés européennes 4001 - F-D-I-N-E et espagnol - en vente.

Au sommaire, notamment :

- la demande d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté (développements intervenus depuis la remise de l'avis de la Commission au Conseil);
- les décisions du Conseil sur le programme et le budget de recherches Euratom 1968;
- résultats des négociations commerciales du Kennedy round.

CECA

"EFFETS DU BRUIT ET LUTTE CONTRE LE BRUIT" - collection d'hygiène et de médecine du travail n° 7 - service des publications des Communautés européennes n° 4101 - quatre langues - en vente.

"LES ENTREPRISES SIDERURGIQUES DE LA COMMUNAUTE" - service des publications des Communautés européennes n° 4242 - quatre langues - en vente.

"LA SECURITE SOCIALE DES PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ET LES TRAVAILLEURS MIGRANTS DES PAYS TIERS - 1967" - D-F - diffusion restreinte - service des publications des Communautés européennes n° 13663.

"LISTE DES COMMISSIONS CONSULTATIVES POUR LES PROGRAMMES DE RECHERCHE CONCERNANT LA MEDECINE, L'HYGIENE ET LA SECURITE DU TRAVAIL - JANVIER 1967" - service des publications des Communautés européennes 13959 - D-F - diffusion restreinte.

"COMMISSION GENERALE DE LA SECURITE DU TRAVAIL DANS LA SIDERURGIE - RAPPORT DES JOURNEES D'INFORMATION DES 29 ET 30 NOVEMBRE 1966" - service des publications des Communautés européennes 13597 - édité en français - diffusion restreinte.

"L'EVOLUTION DES SYSTEMES DE REMUNERATION - RECHERCHE SOCIOLOGIQUE EFFECTUEE POUR LE COMPTE DE LA HAUTE AUTORITE DE LA CECA PAR LE CENTRE D'ETUDE DES PROBLEMES DU TRAVAIL" (prof. Pelizzi) et de M. E. Massacesi - F-I - service des publications des Communautés européennes 13989.

"LUTTE TECHNIQUE CONTRE LES POUSSIERES DANS LES MINES - ETAT DES TRAVAUX DE RECHERCHE DANS LES DOMAINES DE LA MEDECINE, DE LA SECURITE ET DE L'HYGIENE DU TRAVAIL (au 1er janvier 1967)" - service des publications des Communautés européennes 4194 - quatre langues.

"LE BATIMENT INDUSTRIEL DANS LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL AUX PAYS-BAS" - cahiers de reconversion industrielle n° 13 - service des publications des Communautés européennes 13043 - F-N - diffusion restreinte.

"BULLETIN n° 71 - LES INVESTISSEMENTS CECA - LE PROGRES TECHNIQUE DANS LA SIDERURGIE" - service des publications des Communautés européennes 13895 - quatre langues - en vente.

EURATOM

"L'ENERGIE NUCLEAIRE ET LA SIDERURGIE" par le prof. W. Wenzel.
"EURATOM BULLETIN" - décembre 1967 - vol. VI n° 4 - pages 115 à 120.

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

"PUBLICATIONS JURIDIQUES CONCERNANT L'INTEGRATION EUROPEENNE - bibliographie 1967 - supplément I - service des publications des Communautés européennes 14012/6/67/3.

Ce document est publié par le service de documentation de la Cour de justice des Communautés européennes - septembre 1967.

La bibliographie 1967 constitue le premier supplément à la "Bibliographie 1952/1966" parue début 1967, qui représente pour ainsi dire le volume de base. Comme pour des raisons d'ordre technique, le manuscrit de la bibliographie 1952/1966 a été transmis au service des publications par tranches successives; il n'a pas toujours été possible d'inclure les ouvrages parus en 1965 et 1966. Certains figurent par conséquent, dans le présent volume.

PARLEMENT EUROPEEN

"ANNUAIRE 1967, LUXEMBOURG" - service des publications des Communautés européennes 4082 - quatre langues - publication éditée par le secrétariat général de la direction générale de la documentation parlementaire et de l'information.

Au sommaire, trois parties :

- première partie : composition et organisation du Parlement européen;
composition des organes parlementaires des associations;
autres institutions des Communautés européennes;
- deuxième partie : activité du Parlement européen;
- troisième partie: bibliographie sur le Parlement européen.

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Le Service de presse et d'information des Communautés européennes (Marché commun, CECA, Euratom) édite, en cinq langues, une série de dossiers de documentation, sur les problèmes les plus actuels de l'intégration européenne. Parmi les dossiers récemment publiés :

"LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX DE PRESSE ET D'INFORMATION DANS LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE - OCTOBRE 1967" - en français.

L'objet de cette étude n'est pas de porter un jugement, mais de décrire aussi exactement que possible une situation. Elle a été réalisée par la direction du Service de presse et d'information des Communautés européennes avec la collaboration de M. J.M. Van Bol, chargé d'enseignement à l'Université de Louvain.

Le but du Service presse et information des Communautés européennes, en publiant ce document, est de répondre au souhait souvent exprimé par les services d'information des six Etats membres. Il est aussi de favoriser des contacts, des rencontres et des dialogues "entre hommes de l'information", donc de contribuer à l'oeuvre d'intégration européenne, c'est-à-dire au développement d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens.

- en français : "Le Marché commun du travail" (en bref ... n° 21)
"La Communauté européenne en marche 1950-1968"
(en bref ... n° 22)
"La Communauté européenne" (brochure)
"Nouvelles universitaires européennes" nos 21, 22
et 23
- en allemand : "Agrarmarkt und Agrarpolitik in der Europäischen
Gemeinschaft" (brochure)
"Die Europäischen Gemeinschaften 1968" (brochure)
- en néerlandais : "De Europese Gemeenschap" (brochure)
- en espagnol : "La Comunidad Europea" (brochure)

Ces publications peuvent être obtenues en écrivant au Service de presse et d'information des Communautés européennes, à Bruxelles (244, rue de la Loi), à Luxembourg (18, rue Aldringer) ou aux bureaux de Bonn, Paris, La Haye, Rome, Londres, Genève, Washington ou New York.

LES "DOSSIERS PEDAGOGIQUES" D'EUROPE-UNIVERSITE

L'association "Europe-Université" a mis au point une série de "dossiers pédagogiques", à l'usage des professeurs de l'enseignement secondaire. Il nous paraît utile de signaler également ces dossiers aux directeurs d'écoles syndicales et des centres de formation ouvrière.

Le numéro 13 (novembre 1967) contient les leçons suivantes :

- décentralisation et institutions régionales (I);
- les transports routiers dans le Marché commun;
- y-a-t-il eu un âge baroque européen (II);
- dix années d'Euratom (II).

Le numéro 14 (décembre 1967) :

- décentralisation et institutions régionales (II);
- problèmes énergétiques communautaires (I);
- ya-t-il eu un âge baroque européen (III);
- l'industrialisation de l'Afrique (I).

Le numéro 15 (janvier 1968) :

- dix années d'Euratom (III);
- l'industrialisation de l'Afrique (II);
- problèmes énergétiques communautaires (II);
- décentralisation et institutions régionales dans les pays de la Communauté européenne (III).

Ces dossiers - édités en français - sont vendus par souscription. S'adresser à l'association "Europe-Université" - secrétariat : 2, rue de Mérimée, Paris 16ème.

DIVERS

"DE LA POLITIQUE DES REVENUS A UNE POLITIQUE DE REPARTITION" par J. C. Koeune, P. Mandy, J.L. Kruseman. Librairie universitaire Louvain (Muntstraat 10, Louvain) - Dunod éditeurs, Paris 1967 (92, rue Bonaparte) - édité par le groupe de recherches Marché commun de l'Université catholique de Louvain.

Cet ouvrage, comme l'indiquent les auteurs, a été réalisé grâce à la collaboration de l'organisation européenne de la CISC, de divers organismes européens comme la CECA, le Service commun de presse et d'information (information syndicale et information universitaire) ainsi que du centre d'études européennes de l'Université de Louvain.

La controverse suscitée par la "politique des revenus" résulte sans doute de son orientation unilatérale. Celle-ci vise, dans les faits - indiquent les auteurs - à contrôler la progression tenue pour inflatoire des seuls revenus salariés, et néglige quasi totalement les objectifs de la répartition des revenus au profit de la stabilisation conjoncturelle des prix et de l'emploi.

En éclairant les options de base et en cherchant une solution, les auteurs ont essayé de dégager le problème de la voie trop étroite dans laquelle il était engagé.

Rappelons que cet ouvrage est publié à la mémoire de M. Joseph Moons, chef de la division "information syndicale" des Communautés européennes.

"COMITE D'AMENAGEMENT ET DU PLAN D'EQUIPEMENT DE LA MOSELLE" (CAPEM, 9, rue Pierre Perrat, Metz).

Aspects de l'évolution économique de la Sarre, par J. Marbach, chargé de mission au CAPEM, et Françoise Rougerie, stagiaire à la mission régionale. Avril 1966.

"LA REMUNERATION DES INGENIEURS ET CADRES" - "Forces vives", organe mensuel du groupement national des cadres, 20, avenue de l'Astronomie, Bruxelles.

"LA PNEUMOCONIOSE OU LA MORT PAR LES POUSSIÈRES" - publication du bureau international du travail (BIT) n° 26, septembre-octobre 1967.

"ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA REGION DE CHARLEROI - CONFERENCE ECONOMIQUE DE CHARLEROI - rapport du groupe de travail, juin 1967".

"LA WALLONIE DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE" par P. Romus, chargé de cours à l'institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles. Presses universitaires de Bruxelles, 42, rue Paul Héger, Bruxelles 5.

SOMMAIRE
DES PRINCIPAUX SUJETS PRESENTES DANS LES
"INFORMATIONS SYNDICALES ET OUVRIERES" EN 1967

a) Communautés européennes

- Lignes directrices des travaux de la Commission de la CEE dans le secteur des affaires sociales n° 1
- 10ème anniversaire de la signature des traités de Rome CEE et Euratom (25 mars 1957 - 25 mars 1967) n° 2
- La politique sociale de la CECA en 1966 n° 3
- Message de M. Levi-Sandri, vice-président de la Commission de la CEE, à l'occasion de la fête du 1er mai n° 4
- La nouvelle Commission européenne n° 5
- Les attributions des membres de la Commission européenne n° 5
- Une nouvelle étape, par J. Rey, président de la Commission européenne n° 5
- La situation sociale dans la Communauté en 1966 nos 6-7
- Une rencontre entre la Commission et les syndicats CISL et CISC n° 8

b) Les syndicats et l'évolution de l'Europe

- Un mémorandum des syndicats libres et chrétiens aux gouvernements membres des Communautés à l'occasion du "sommet" européen n° 3
- Un mémorandum aux Etats membres des Communautés européennes des syndicats des mineurs et métallurgistes CISL-CECA n° 4
- Deux documents de la CISL italienne sur l'intégration européenne et le programme de la politique économique à moyen terme n° 2
- La CFDT (France) rappelle ses positions sur la construction européenne n° 2

- Les problèmes européens évoqués dans le programme d'action des syndicats néerlandais n° 1
- Un déjeuner-débat sur le syndicalisme et l'Europe n° 3
- Les syndicats et la situation en Grèce n° 4
- Les problèmes européens évoqués par le syndicalisme français à l'occasion de la fête du 1er mai n° 4
- Colloques européens (Europäische Gespräche) du DGB (république fédérale d'Allemagne) n° 4
- Une conférence des syndicats CISL sur les relations entre employeurs et travailleurs au niveau européen n° 5
- Les syndicats norvégiens insistent pour l'adhésion à la CEE n° 5
- "Force ouvrière" (France) demande d'accélérer l'Europe sociale n° 5
- Installation à Bruxelles d'un bureau de la confédération générale des cadres auprès des Communautés européennes n° 5
- Une prise de position de l'internationale des mineurs CISC face aux problèmes de la fusion des exécutifs européens n°s 6-7
- T. Rasschaert nommé secrétaire général du secrétariat syndical européen CISL n°s 6-7
- H.G. Buitter, nouveau secrétaire général de la CISL mondiale n°s 6-7
- La réunion du comité exécutif des syndicats libres des Six : élargissement géographique de la Communauté, situation en Grèce, société anonyme européenne n°s 6-7
- Les problèmes actuels des Communautés à l'examen du comité de l'organisation européenne des syndicats chrétiens n°s 6-7
- Les demandes d'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège : une délégation du secrétariat européen CISL est reçue par M. Schiller au nom du Conseil de ministres de la Communauté n° 8
- Rencontre entre le centre européen des entreprises publiques et les syndicats CISL et CISC n° 8
- Le rôle des syndicats au niveau européen évoqué par M. Brussel, président des métallurgistes catholiques néerlandais n° 8

c) Les syndicats et la CEE

- La politique sociale dans la CEE : position des syndicats CISL et CISC n° 1
- Les syndicats CISL et CISC en faveur de l'association d'Israël à la CEE n° 1
- Plein emploi et la politique énergétique commune à l'examen du comité exécutif CISL n° 1
- Relations Espagne-CEE : une lettre des syndicats CISL et CISC n° 3
- Un discours de M. A. Cool, président de l'OE-CISC, sur la politique sociale dans la Communauté n° 4
- Un communiqué des syndicats CISL et CISC sur la politique sociale communautaire n° 5
- La réunion du comité exécutif des syndicats CISL des Six n° 5

d) Les syndicats et la CECA

- Réunion des exécutifs permanents des mineurs CISL-CECA n° 1
- La fédération des syndicats chrétiens dans la CECA et la situation des mines de fer n° 1
- Problèmes de l'industrie minière européenne n° 1
- La situation dans le marché de l'acier n° 1
- L'intersyndicale CISL-CECA examine la situation dans l'industrie sidérurgique de la CECA n° 3
- Une lettre des syndicats CISL et CISC à la CECA sur le problème du prélèvement communautaire n° 4
- Réunion des comités exécutifs des syndicats des mineurs CISL des Six n° 4
- L'intersyndicale des mineurs et des métallurgistes CISL et les problèmes qui se posent actuellement aux deux industries de base : charbon et acier n° 5
- Une prise de position de l'internationale des mineurs CISC face aux problèmes de la fusion des exécutifs européens n°s 6-7

- Déclaration de la fédération internationale des syndicats chrétiens de la métallurgie concernant la politique sociale en métallurgie dans la Communauté après la fusion des exécutifs n° 8
 - Une note de la fédération internationale des métallurgistes chrétiens sur le problème sidérurgique n° 8
- e) Assemblées et congrès syndicaux
- Travailleurs migrants en Belgique : une réunion de la confédération des syndicats chrétiens : le discours de M. Cool, président de la CSC n° 2
 - L'industrie sidérurgique dans la république fédérale d'Allemagne : une session d'information IG-Metall-CECA n° 2
 - Congrès de la fédération des ingénieurs et cadres CFDT (France) n° 2
 - Congrès des syndicats des voyageurs, représentants et placiers (FO-France) n° 2
 - Composition du secrétariat national de la FIM-CISL (Italie) n° 2
 - Congrès du secteur "ministères" de la centrale générale des services publics de Belgique n° 2
 - Réunion de la commission de coordination des syndicats CISL de la chimie dans la CEE n° 3
 - Les syndicats agricoles néerlandais et le problème européen n° 4
 - Manifestations européennes de "Force ouvrière" (France) n° 4
 - 4ème congrès du syndicat néerlandais du personnel des transports (NVV) n° 4
 - Congrès statutaire de la fédération des métallurgistes catholiques néerlandais (St-Eloy) n° 4
 - 32ème congrès de la fédération des postes et télécommunications CFDT (France) n° 4
 - 30ème congrès de la fédération des cheminots CFDT (France) n° 4

- 34ème congrès des personnels de la défense nationale CFDT (France)	n° 4
- Congrès mondial de la fédération internationale des syndicats chrétiens des transports	n° 5
- Le congrès de la fédération internationale des syndicats chrétiens des ouvriers du bois et du bâtiment	n° 5
- 49ème congrès statutaire de la centrale des métallurgistes de Belgique	n° 5
- 4ème congrès du Nederlandse Bond van Vervoerspersoneel (syndicat néerlandais du personnel des transports NVV)	n° 5
- Congrès national de la CGC (France)	n° 5
- Congrès national de la fédération CFDT des fonctionnaires (France)	n° 5
- Congrès annuel du Nederlandse Katholieke Mijnwerkersbond (NKV)	n°s 6-7
- Syndicat général des travailleurs dans les mines (Pays-Bas)	n°s 6-7
- Syndicat protestant de mineurs (Pays-Bas)	n°s 6-7
- Association "St-Martinus" des fonctionnaires militaires catholiques néerlandais	n°s 6-7
- Congrès fédéral de la CFDT-mineurs (France)	n°s 6-7
- Congrès de la fédération internationale des syndicats chrétiens d'ouvriers agricoles	n° 8
- Congrès de l'internationale chrétienne des travailleurs de l'alimentation, du tabac et de l'hôtellerie	n° 8
- Congrès de l'union européenne des travailleurs du film et de la TV	n° 8
- 8ème congrès statutaire de l'union belge des ouvriers du transport (FOTB)	n° 8
- 8ème assemblée nationale des militants grecs de la CSC	n° 8
- Xème congrès du syndicat national unifié des douanes (CFDT-France)	n° 8
- 20ème congrès de la centrale de l'alimentation (CSC-Belgique)	n° 8

- Congrès ordinaire de la CSC (Belgique)	n° 8
- 34ème congrès de la confédération française démocratique du travail (CFDT)	n° 8
- 34ème congrès de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)	n° 8
- Congrès de la centrale syndicale des travailleurs des mines (FOTB-Belgique)	n° 8
- Congrès national de la confédération générale du travail (CGT-Luxembourg)	n° 8
f) <u>Prises de position des comités professionnels et industriels</u>	
- Les problèmes de l'industrie du meuble et du bois dans la CEE évoqués dans un discours de M. J. Boom (Pays-Bas)	n° 1
- L'harmonisation sociale dans les transports routiers : une prise de position des syndicats CISL et CISC	n° 1
- Activité européenne des internationales chrétiennes de l'alimentation et de l'agriculture	n° 1
- L'harmonisation de la durée du travail dans l'agriculture : une réunion de la commission paritaire syndicats-employeurs	n° 2
- Réunion des représentants syndicaux CISL des entreprises Philips dans les pays de la CEE	n° 2
- La politique sociale en agriculture et l'organisation commune du marché des tabacs : une réunion du groupe de travail "agriculture-alimentation" de l'organisation européenne de la CISC	n° 3
- Déclaration des syndicats CISL sur l'harmonisation sociale dans les transports	n° 3
- La fédération des cheminots CFDT (France) propose un plan décennal pour l'organisation des transports dans l'Europe des Six	n° 3
- Réunion de la commission européenne "automobile" de l'internationale des syndicats chrétiens de la métallurgie	n° 3
- IVème conférence des syndicats des travailleurs agricoles (CISL) dans la CEE	n° 4
- Réunion des syndicats des enseignants (CISL)	n° 4

- Une réunion des syndicats des pêcheurs européens CISL n° 5
- Délégués syndicaux européens chez Philips n°s 6-7
- Un article de W. Michels, président de l'intersyndicale CISL-CECA sur l'influence des travailleurs dans la Communauté n°s 6-7
- Les syndicats métaux CISL tiennent une journée européenne sur l'industrie électrique dans la CEE n°s 6-7
- Réunion du comité de travail "voyageurs, représentants et placiers" CISL n°s 6-7
- 3ème colloque européen du comité syndical des transports CISL n° 8
- 6ème conférence du secteur pêche maritime de la fédération internationale des transports CISL n° 8
- Les problèmes de l'emploi dans l'industrie textile examinés par les syndicats CISL des Six n° 8
- Le conseil européen des syndicats chrétiens d'employés exprime sa satisfaction pour la rencontre avec Philips n° 8
- Une réunion du conseil d'Eurofedop n° 8

g) Les syndicats FSM et le Marché commun

- La CGIL (Italie) et la CGT (France) décident l'ouverture d'un "secrétariat de Bruxelles" et l'organisation d'une conférence européenne n° 1
- CGT (France) et CGIL (Italie) ouvrent un secrétariat à Bruxelles n° 4
- Un document de la section agricole de la CGIL (Italie) sur la réorganisation du marché agricole dans le cadre de l'intégration européenne n° 4
- La fédération du livre (CGT-France) propose une convention collective européenne n° 4
- Un mémoire du comité CGT-CGIL relatif aux propositions de règlement et de directives concernant la libre circulation de la main-d'oeuvre n° 5

- Déclaration de la conférence CGT-CGIL adoptée à Milan,
le 15 octobre 1967 n° 8

h) Le mouvement ouvrier et l'intégration européenne

- Les problèmes des travailleurs italiens dans les pays
de la CEE examinés par les ACLI n° 2

- 3ème session d'études du comité de contact des consommateurs
de la Communauté européenne n° 2

- Document du conseil national des ACLI relatif aux problèmes
de l'union européenne n° 8

i) Bibliographie et documentation

dans tous
les numéros

A NOS LECTEURS

CETTE PUBLICATION A POUR OBJET PRINCIPAL D'INFORMER LES DIRIGEANTS SYNDICAUX DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE SUR LES PRISES DE POSITION DES DIVERSES ORGANISATIONS SYNDICALES AU SUJET DE LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE. IL VA DE SOI QUE LES OPINIONS EXPRIMEES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS ET EN AUCUNE FACON LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES.

NDLR

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

4003/1/1968/5